



SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (SMEGREG)

COMITE SYNDICAL REUNION PLENIERE DU 16 MARS 2023 PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS

M. Gérard CHAUSSET	Conseiller métropolitain
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
Mme Valérie DROUHAUT	Conseillère départementale
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
Mme Célia MONSEIGNE	Conseillère départementale
Mme Agnès SEJOURNET	Conseillère départementale

MEMBRES REPRESENTES

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE <i>pouvoir donné à M. CHAUSSET</i>	Conseillère métropolitaine
M. Jean-Luc DARQUEST <i>pouvoir donné à M. CLEMENT</i>	SIEPA du nord libournais
M. Gérard GAY <i>pouvoir donné à M. DURAND</i>	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
Mme Pascale GOT <i>pouvoir donné à Mme SEJOURNET</i>	Conseillère départementale
Mme Valérie GUINAUDIE <i>pouvoir donné à Mme MONSEIGNE</i>	Conseillère départementale

MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES

M. Eric ARRIGONI	SIAEPA de Castelnau-de-Médoc
M. Guillaume GARRIGUES	Conseiller métropolitain
M. Maxime GHESQUIERE	Conseiller métropolitain
Mme Eva MILLIER	Conseillère métropolitaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
M. Henri DECROS	Payeur départemental
Mlle Mélanie EROSTATE	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG
Mme Catherine ROLLAND	SIAO de Carbon-Blanc

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN VISIO CONFERENCE)

M. Joachim BOISARD	SIAEPA Arveyres
	SIAEPA de Targon
Mme Emilie LAURENT	Consultante communication



Mme Monseigne ouvre la séance à 9h30, accueille les participants présents et ceux en visioconférence.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (11 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Mme DROUHAUT est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. PV de la réunion du 23 février 2023
2. Compte de gestion 2022
3. Compte administratif 2022
4. Affectation du résultat 2022
5. Taux de contribution des membres au budget 2023
6. Budget primitif 2023 et contributions des membres
7. Programme 2023
8. Questions diverses



1. PV de la réunion du 23 février 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte le procès-verbal de la réunion du 23 février 2023.

2. Compte de gestion 2022

Mme Monseigne donne la parole à Mme Bégué qui présente synthétiquement le compte de gestion transmis par M. le Payeur départemental. Il fait apparaître un résultat à la clôture de l'exercice 2022 de 535 341,23 €.

M. Decros reprend les chiffres mentionnés sur le tableau et le résultat 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte le compte de gestion élaboré par M. le Payeur départemental pour l'année 2022.

3. Compte administratif 2022

La présidence de la séance est confiée à M. Durand en tant que doyen d'âge des délégués présents.

Mme Monseigne donne la parole à Mme Bégué qui présente avec une fiche synthétique le compte administratif 2022 tant en section de fonctionnement que d'investissement et le résultat global de clôture.

M. Durand formule des remarques sur la bonne gestion comptable du SMEGREG.

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Durand, doyen d'âge, Mme Monseigne ayant momentanément quitté la salle, et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte le compte administratif 2022.

4. Affectation du résultat 2022

Mme Monseigne présente la proposition d'affectation des excédents à la clôture de l'exercice 2022 en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Mme Bégué présente un graphique retraçant depuis 2015 l'évolution des résultats budgétaires annuels ainsi que celle des participations statutaires des membres de l'établissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte la proposition d'affectation des résultats 2022 qui lui a été présentée.

5. Taux de contribution des membres au budget 2023

Mme Monseigne rappelle brièvement la teneur du débat d'orientations budgétaires adopté lors de la dernière réunion puis les modalités pratiques de calcul des contributions budgétaires et leur finalité.

Puis elle donne la parole à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama. Il rappelle que les contributions sont assises sur les volumes prélevés l'année N-2 pour les services d'eau potable et que la contribution du Département est fixée à la valeur de celle due par Bordeaux Métropole.

M. Durand demande si le rendement de chaque membre affecte le montant de sa contribution.

M. de Grissac répond par l'affirmative, sous réserve que toutes choses soient égales par ailleurs. En diminuant les volumes prélevés pour rendre le service, une réduction des pertes réduit la contribution. Puis il présente le tableau mentionnant les taux de contribution.

Après en avoir délibéré, à l'unité des membres présents ou représentés (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical arrête les taux de contribution au budget 2023 et les montants de participations des membres qui résultent de l'application de ces nouveaux taux.

6. Budget primitif 2023 et contributions des membres

Mme Monseigne donne la parole à Mme Bégué qui présente les grandes masses du projet de budget primitif 2023 et les montants des contributions de chaque membre.

Mme Monseigne conclut en soulignant l'augmentation du montant cumulé des contributions des membres, augmentation destinée à renforcer les moyens dédiés aux actions pédagogiques et de sensibilisation sur la valeur patrimoniale des nappes profondes et les économies d'eau, et notamment à renforcer les services sur ce thème ainsi que sur la recherche de ressources de substitution.

M. de Grissac précise que les recrutements sur ces deux nouveaux postes sont conditionnés à l'attribution effective de l'Agence de l'eau Adour-Garonne d'une aide au titre de la déclinaison opérationnelle de la feuille de route élaborée en 2022 à la demande du Comité de bassin. Il précise que cette aide n'ayant pas été encore notifiée, elle n'est pas inscrite dans ce projet de budget.

M. de Grissac appelle l'attention de l'assemblée sur le fait que la contribution au budget de l'établissement s'établit à 0,06 € par m³ d'eau prélevé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical :

- valide le principe d'un vote par chapitre du budget primitif ;
- arrête le montant cumulé des participations des membres à 590 000 € ;
- valide les calculs des contributions des membres ;

- adopte le projet de budget 2023 qui lui a été présenté ;
- autorise la Présidente à percevoir les recettes et engager les dépenses ;
- autorise la Présidente à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

7. Programme 2023

Mme Monseigne donne la parole à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

Les études et actions du SMEGREG et celles liées au SAGE sont synthétiquement rappelées.

Concernant les investigations à mettre en œuvre en sud Gironde, M. Chausset demande si ces investigations n'ont pas déjà été réalisées.

M. de Grissac répond qu'il s'agit des dernières études géologiques sur ce secteur ; Mme Monseigne ajoute que des études complémentaires sont toujours nécessaires pour lever des incertitudes, comme l'a démontré le projet de champ captant des landes du Médoc (CCLDM).

M de Grissac précise que le SMEGREG est un syndicat mixte d'études, que celle relatives à l'anticlinal de Villagrains-Landiras, après avoir été stoppées en 2010, ont été reprises au vu des difficultés de mise en œuvre du CCLDM.

Mme Monseigne demande si les incendies de l'été dernier ont un impact sur les ressources même superficielles.

M. Clément apporte une précision concernant le dossier Horizeo, à savoir que l'INRAE est en train de mener une étude sur le régime hydraulique du site et simulera ensuite l'impact de la suppression des pins.

M. de Grissac ajoute que le réseau de suivi déployé sur l'anticlinal doit permettre d'évaluer l'impact des incendies sur l'hydrologie du secteur. Il poursuit la présentation avec les études et actions liées au SAGE Nappes profondes de Gironde.

La question de l'interdiction des stations de lavage de véhicules est évoquée.

A l'annonce d'un nouvel épisode de sécheresse pour cette année, M. Chausset s'interroge sur certains usages comme les golfs ou les piscines et souhaiterait disposer d'éléments d'anticipation.

Mme Monseigne informe de sa récente rencontre avec le secrétaire général de Préfecture de Gironde sur la situation générale du département sur ce sujet.

Mme Rolland demande quelle est la position du SMEGREG sur le CCLDM et à quelle échéance la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sera déposée.

Mme Monseigne répond qu'elle souhaite que ce projet avance et sorte.

M. Chausset pose la question du plan gouvernemental pour la gestion de l'eau dont la présentation a plusieurs fois été reportée. A sa demande, M. de Grissac apporte des éléments sur la solution consistant à la réutilisation des eaux usées comme axe d'action prioritaire figurant dans les orientations arrêtées par le gouvernement. Pour M. de Grissac, si la solution est séduisante en première approche, d'autant plus qu'elle bénéficie d'une large publicité assurée par les entreprises de l'eau, sa mise en œuvre n'est pas sans poser des questions, techniques avec la suppression d'un rejet qui contribue aux écoulements superficiels mis à mal par la sécheresse, ou économiques avec la question de savoir qui supporte les coûts de mise en œuvre de cette solution. On aborde là la question du consentement à payer, l'utilisateur final de l'eau devant supporter ces coûts et non pas, comme l'imaginent de nombreux acteurs, les usagers du service d'eau potable. On le constate, les rares projets existants concernent souvent

des golfs qui sont en capacité de supporter des coûts élevés d'accès à la ressource. Mais l'effet de mode pour cette solution est peut-être entretenu.

S'agissant du plan gouvernemental, l'explication à sa non-présentation peut trouver une explication dans le récent rapport de la Cour des comptes qui met en avant un aspect schizophrène du gouvernement avec les ministères de l'écologie et de l'agriculture qui ont des objectifs incompatibles et qui tiennent dans le même temps des discours contradictoires. Alors que l'agriculture est la principale source de conflits d'usage, on détourne la question en mettant en avant le fait que les eaux usées ne soient pas valorisées.

Pour M. Chausset, cette situation illustre le fait qu'il n'y pas de réelle gouvernance de l'eau. C'est bien ce que dit l'étude de la Cour des comptes.

M. Boisard revient sur les stations de lavage automobile. Il évoque le fait que beaucoup d'entre elles utilisent l'eau en circuit fermé et ne prélèvent donc que peu d'eau sur le réseau. Il regrette que la gestion de la ressource se fasse souvent par restrictions des usages, la diabolisation des usages. Il conviendrait d'inciter à moins consommer que de restreindre in fine.

M. Chausset confirme qu'on est moins bon dans le préventif que dans le curatif. La culture de la prévention est insuffisante, aussi faudrait-il réinterroger certaines pratiques.

M. de Grissac reprend la présentation. Il revient sur les différentes actions figurant au projet de programme 2023 et fait état des récentes décisions de financement de l'Agence de l'eau, décisions non encore notifiées officiellement.

En synthèse, il indique que toutes les actions figurant au programme représentent un montant de dépenses de 1,4 million d'euros à comparer au disponible de 400 000 € au budget primitif et au 460 000 € de subventions dont la notification est attendue. Viendront s'y ajouter les subventions qui seront sollicitées sur les nouvelles actions.

Mme Monseigne confirme que la mise en œuvre de ce programme se fera en fonction des disponibilités budgétaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical :

- valide le projet de programme 2023 qui lui a été présenté ;
- autorise la Présidente à engager toute procédure et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces études (conventions, accords, marchés, contrats) ainsi qu'à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- autorise la Présidente à modifier ce programme en cours d'exercice dans le cas où surviendraient des sollicitations imprévues justifiant une action rapide de l'établissement.

8. Questions diverses

Mme Monseigne présente la question relative à la régie qui doit faire l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical autorise le prélèvement automatique sur le compte de la régie d'avances auprès de la Paierie départementale.

La parole est donnée ensuite à M. de Grissac pour des informations sur le rapport annuel de la Cour des comptes dont il a été question précédemment. Il présente ensuite l'état des ressources en eau en Gironde et l'évolution de la situation depuis le 21 février 2023.

Mme Monseigne fait remarquer qu'il y a actuellement des précipitations notables à l'origine de ruissellements importants.

En synthèse, la situation des ressources reste tendue, cependant il n'y aura pas de difficultés pour l'alimentation en eau potable.

Mme Monseigne conclut en affirmant qu'il faut économiser la ressource tant qu'on en dispose.

M. Clément fait partager une réflexion sur l'eau et l'énergie ; les solutions sont à adapter au cas par cas.

Enfin, M. Chausset demande à ce qu'un point soit fait au sujet des fuites sur les réseaux d'eau potable.



En l'absence de questions supplémentaires et de demande de prises de parole, Mme Monseigne remercie les participants et clôt la séance à 11h05.

Fait à Bordeaux, le 10 juillet 2023

La secrétaire de séance



Valérie DROUHAUT

La Présidente



Célia MONSEIGNE